

Burundi : un avocat belge d'un putschiste poursuivi par la justice burundaise

@rib News, 15/12/2015 - Source AFP L'avocat belge Bernard Maingain, qui défend un général putschiste accusé d'avoir participé à une tentative de coup d'Etat au Burundi, est lui-même poursuivi par la justice burundaise dans cette affaire, a appris mardi l'AFP de sources concordantes. Le procès de 28 militaires et policiers burundais accusés d'avoir participé à la tentative de coup d'Etat des 13 et 14 mai 2015 au Burundi, dont le général Cyrille Ndayirukiye, ancien ministre de la Défense et n°2 du putsch, s'est ouvert lundi à Gitega, à une centaine de kilomètres à l'est de Bujumbura. Me Maingain défend le général Ndayirukiye avec deux avocats burundais, mais il ne s'est pas rendu au procès pour son ouverture lundi, préférant attendre le début des plaidoiries sur le fond. "Pendant le procès, le parquet a confirmé que je faisais l'objet de poursuites et qu'il était donc impossible que j'intervienne dans le dossier. J'ai un dossier contre moi pour complicité dans le putsch. Je ne sais pas ce qu'il y a dedans", a déclaré l'avocat belge. "Me Maingain ne peut pas être avocat dans cette affaire, car il est poursuivi dans ce dossier", a déclaré le substitut du procureur Adolphe Manirakiza à l'audience lundi, selon des propos rapportés par un témoin. Le magistrat n'a pas développé et n'a pas relevé les charges pesant sur l'avocat belge, selon ce témoin. Le 13 mai, après plus de deux semaines de manifestations sauvagement réprimées contre la candidature du président Pierre Nkurunziza à un troisième mandat controversé, le général Godefroid Niyombare, ancien patron des services de renseignement, avait annoncé la destitution du chef de l'Etat, en déplacement à l'étranger. Après deux jours d'incertitude, le coup s'était soldé par un échec et la reddition de moins trois des meneurs, dont le général Cyrille Ndayirukiye. Le chef des mutins, le général Niyombare, est lui en fuite. Les accusés sont poursuivis pour "tentative de coup d'Etat et appel à une insurrection populaire, assassinat de soldats, de policiers et de civils et destructions matérielles (sic) de bâtiments", des crimes passibles de la prison à perpétuité, selon l'acte d'accusation. Les violences se sont encore intensifiées depuis l'échec du coup d'Etat militaire, la brutale mise au pas des quartiers contestataires de Bujumbura mi-juin et la réélection controversée en juillet du président Nkurunziza. Des armes ont été introduites dans les quartiers et les policiers sont quasi quotidiennement attaqués au fusil d'assaut ou à la grenade à Bujumbura et en province, tandis que d'ex-putschistes ont assuré avoir mis sur pied une rébellion pour chasser M. Nkurunziza du pouvoir.